

Province de Québec  
Municipalité de Chambord

Lundi 2 juin 2025, à 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard de la Montagne, l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur, monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc, Robin Doré, Alphonse Fortin et Gérald Genest. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux :
  - a) Séance ordinaire du 5 mai 2025
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
  - a) Règlement numéro 2025-790 concernant le jeu libre dans les rues
- 7) Administration :
  - a) Procès-verbal de correction - Résolution 01-24-2025
  - b) Autorisation de signature - Bordereau de requête d'opération cadastrale en territoire rénové
  - c) Convention de signature - Convention d'entretien Trane
  - d) Protocole d'entente - Gestion des espaces publics pour la piste cyclable de la Véloroute des Bleuets
  - e) Appui - Projet « Route bleue »
  - f) Modification de la Politique rôles et responsabilités des comités municipaux
  - g) Nomination des membres du Comité planification stratégique
  - h) Autorisation de dépôt du projet d'amélioration du parc du Rocher-Percé au Programme d'amélioration de l'expérience touristique de la M.R.C. du Domaine-du-Roy
  - i) Appui - Projet de conversion de l'église de Chambord
  - j) Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
- 8) Voirie et sécurité publique :
- 9) Hygiène du milieu :
- 10) Finance :
  - a) États financiers - Janvier à avril - Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
  - b) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 388 000 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2025
  - c) Utilisation du surplus accumulé affecté
  - d) Octroi du mandat pour les services d'ingénierie - Puits d'eau potable P1-B et P2-B
  - e) Octroi du mandat pour l'installation de clôture au terrain de baseball

- f) Octroi du mandat pour l'installation de porte automatique à la Salle communautaire Gaston-Vallée
- g) Octroi du mandat pour la climatisation de la bibliothèque et de la salle d'exposition
- h) Octroi du mandat pour le nettoyage des conduits de ventilation de la Salle communautaire Gaston-Vallée
- i) Octroi du mandat pour l'achat d'équipements sportifs
- j) Octroi du mandat pour l'installation de poteaux au terrain de baseball
- k) Rejet de la soumission reçu pour la construction de 530 mètres de trottoirs
- l) Octroi du mandat pour l'abat-poussière
- m) Toiture mairie et Centre Marius-Sauvageau
- n) Octroi du mandat pour à la FQM pour des services professionnels en lien avec le plan de gestion des actifs en eau
- o) Autorisation de paiement de la licence du logiciel SAMI en lien avec le plan de gestion des actifs en eau
- p) Demande de remboursement de taxes
- q) Dons et commandites
- r) Compte à payer
- 11) Santé et bien-être
- 12) Urbanisme :
  - a) Adoption du projet de règlement numéro 2025-790 concernant le jeu libre dans les rues
  - b) Vente terrain - Madame Nancy Dion
  - c) Vente terrain - Madame Julie Donaldson
- 13) Loisirs et culture :
  - a) Appui à la demande d'aide financière
- 14) Affaires spéciales
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

### **RÉSOLUTION 06-151-2025** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 JUIN 2025**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé avec les modifications suivantes : entente fourniture du personnel technique de la FQM, rejet soumission de 530 mètres de trottoirs, toiture Mairie et Centre Marius-Sauvageau, octroi mandat FQM et autorisation paiement logiciel SAMI.

### **RÉSOLUTION 06-152-2025** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2025**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel qu'il a été présenté.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**AVIS DE MOTION  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-790**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par madame Julie Girard-Rondeau qu'il sera proposé lors d'une séance l'adoption, du règlement numéro 2025-790 concernant le jeu libre dans les rues. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION 01-35-2025**

La directrice générale dépose un procès-verbal de correction signé par elle, en date du 2 juin 2025, concernant « Règlement 2024-777 ayant pour objet *« Adoption du premier projet de règlement n° 2024-777 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-621 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone 22-ico à même une partie de la zone 7- »* lequel est contenu dans la résolution numéro 01-34-2025, adoptée lors de la séance du 13 janvier 2025, et dépose ladite résolution ainsi corrigée.

**RÉSOLUTION 06-153-2025  
AUTORISATION DE SIGNATURE - BORDEREAU DE REQUÊTE  
D'OPÉRATION CADASTRALE EN TERRITOIRE RÉNOVÉ**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire et madame Julie Caron, directrice générale à signer tous les documents en lien avec les changements cadastraux des lots 6 348 966, 6 348 967 et 6 348 968.

**RÉSOLUTION 06-154-2025  
AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'ENTRETIEN  
TRANE**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire et madame Julie Caron, directrice générale à signer la convention d'entretien avec Trane pour 2025-2026-2027 pour un montant total de 12 480 \$ plus taxes.

**RÉSOLUTION 06-155-2025  
PROTOCOLE D'ENTENTE - GESTION DES ESPACES PUBLICS  
POUR LA PISTE CYCLABLE DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS**

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de définir les rôles et responsabilités de chaque partie dans le bon fonctionnement des opérations liées à l'entretien de la section de la piste cyclable de la Véloroute des Bleuets sur le site de Val-Jalbert ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le protocole d'entente à intervenir avec Val-Jalbert et la Véloroute des Bleuets relativement à la gestion des espaces publics ;
- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

### **RÉSOLUTION 06-156-2025 APPUI - PROJET « ROUTE BLEUE »**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Route bleu a pour objectif de créer un réseau de parcours d'activités nautiques non motorisée, accessible à tous les niveaux, que ce soit pour des activités familiales ou entre amis ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet soutenu par Canot Kayak Québec et reconnu par le ministère de l'Éducation comme réseau national ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet offre une expérience écotouristique et de loisir local. Il vise à faciliter l'accès aux plans d'eau et à promouvoir une pratique responsable et sécuritaire du canot et du kayak au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la M.R.C. du Domaine-du-Roy propose de développer huit parcours adaptés à tous, estimés à 109 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les avantages pour la Municipalité de Chambord sont en lien avec le développement touristique, l'accessibilité au territoire, la visibilité de notre patrimoine et la sécurité des usagers ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'appuyer le projet de « Route Bleu » en remplissant les formulaires de préfaisabilité, en payant sa cotisation de 300\$ à canot kayak Québec et en désignant monsieur Romuald Gnaboa responsable pour le suivi ;
- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer tous les documents en lien avec le projet de « Route Bleu ».

### **RÉSOLUTION 06-157-2025 MODIFICATION DE LA POLITIQUE RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord adoptait en octobre 2024 la Politique des rôles et responsabilités des comités municipaux par la résolution 10-242-2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord souhaite ajouter le Comité de planification stratégique à sa Politique ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la Politique rôles et responsabilités des comités municipaux afin d'ajouter la mission et responsabilités, la composition et la fréquence des rencontres du comité planification stratégique.

**RÉSOLUTION 06-158-2025  
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ PLANIFICATION  
STRATÉGIQUE**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les membres suivants comme représentant au Comité planification stratégique ;

- 1- Corporation de développement de Chambord : madame Isabelle Dion ;
- 2- Table de concertation des organismes : madame Cécile Chamberland ;
- 3- Association des riverains et des villégiateurs de Chambord : à venir ;
- 4- Citoyens : messieurs Stéphane Desmeules et Réal Laroche et madame Marie-Claude Boivin.

**RÉSOLUTION 06-159-2025  
AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET D'AMÉLIORATION DU  
PARC ROCHER-PERCÉ AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE  
L'EXPÉRIENCE TOURISTIQUE DE LA M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'autoriser le dépôt du projet d'amélioration du parc du Rocher-Percé au programme d'aide financière d'amélioration de l'expérience touristique de la M.R.C. Domaine-du-Roy pour un montant de 5 000 \$ ;
- 2- De confirmer la participation financière de la Municipalité de Chambord de 3 500 \$ au projet financé par son fonds de développement en vertu du règlement 2016-566 ;
- 3- De nommer madame Julie Caron, directrice générale, comme responsable du projet et de l'autoriser à signer les documents en lien avec le projet.

**RÉSOLUTION 06-160-2025  
APPUI - PROJET DE CONVERSION DE L'ÉGLISE DE CHAMBORD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord s'implique avec le comité de l'église sur l'avenir de celle-ci ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement de Chambord souhaite réaliser une étude sur la conversion de l'église ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approche du consultant est axée sur :

- La transparence, l'ouverture et un souci d'éthique ;
- Teinté de plaisir et d'humour ;
- Orientée vers la transition socio-écologique.

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le dépôt du projet de « Conversion de l'église de Chambord » par la Corporation de Développement de Chambord au Fonds de développement de la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour un montant de 7 848 \$ et de confirmer que la Municipalité ne participe pas financièrement au projet.

**RÉSOLUTION 06-161-2025**  
**RÉSOLUTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA**  
**FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

**EN CONSÉQUENCE ; :**

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- Que le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;
- 3- Que monsieur Luc Chiasson, maire, et madame, Julie Caron, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;
- 4- Que madame, Julie Caron, directrice générale, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**ÉTATS FINANCIERS - JANVIER À AVRIL**

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

**RÉSOLUTION 06-162-2025**  
**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**  
**RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT**  
**DE 2 388 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 JUIN 2025**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chambord souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 388 000 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2025, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2016-578	57 185 \$
2018-609	314 000 \$
2018-609	908 800 \$
2017-603	775 600 \$
2019-652	72 400 \$
2008-437	38 000 \$
2011-485	24 600 \$
2022-738	197 415 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-578, 2018-609, 2017-603, 2011-485 et 2022-738, la Municipalité de Chambord souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1- Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 juin 2025 ;
- 2- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année ;
- 3- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
- 4- Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
- 5- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
- 6- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
- 7- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU DOMAINE-DU-ROY  
841, BOUL. ST-JOSEPH  
ROBERVAL, QC  
G8H 2L6

- 1- Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Chambord, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées
- 2- Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-578, 2018-609, 2017-603, 2011-485 et 2022-738 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### **RÉSOLUTION 06-163-2025 UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser les montants du surplus accumulé affecté suivants pour équilibrer le budget 2025 :

- 1- Serveur : 389.31 \$ ;
- 2- DC Com : 2 340.39 \$ ;
- 3- Jacques Valois : développement résidentiel : 9 582.29 \$ ;
- 4- Gaston Murray : 2 624.89 \$.

### **RÉSOLUTION 06-164-2025 OCTROI DU MANDAT POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE - PUIITS D'EAU POTABLE P1-B ET P2-B**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat pour les services d'ingénierie des puits d'eau potable P1-B et P2-B à Stantec au montant de 15 607.86 \$ taxes incluses tel que soumissionné le 11 avril 2025 financé par la TECQ 2024-2028.

### **RÉSOLUTION 06-165-2025 OCTROI DU MANDAT POUR L'INSTALLATION DE CLÔTURE AU TERRAIN DE BASEBALL**

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Julie et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat pour l'installation de la clôture au terrain de baseball à Inter-Clôture au montant de 61 493.95 \$ taxes incluses tel que soumissionné le 13 mai 2025 financé par l'aide financière de la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour un montant de 42 521 \$ et par le Fonds de développement en vertu du règlement 2016-566 pour un montant de 18 973 \$.

**RÉSOLUTION 06-166-2025**  
**OCTROI DU MANDAT POUR L'INSTALLATION DE PORTE**  
**AUTOMATIQUE À LA SALLE COMMUNAUTAIRE GASTON-VALLÉE**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat pour l'installation de porte automatique à la Salle communautaire Gaston-Vallée à S.B.L. Sécurité au montant de 4 018.38 \$ taxes incluses tel que soumissionné le 15 mai 2025 financé par le Fonds de développement en vertu du règlement 2016-566.

**RÉSOLUTION 06-167-2025**  
**OCTROI DU MANDAT POUR LA CLIMATISATION DE LA**  
**BIBLIOTHÈQUE ET LA SALLE D'EXPOSITION**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat pour la climatisation de la bibliothèque et de la salle d'exposition à Plomberie Roy au montant de 5 863.73 \$ taxes incluses tel que soumissionné le 14 mai 2025 financé par le surplus accumulé non affecté.

**RÉSOLUTION 06-168-2025**  
**OCTROI DU MANDAT POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITS DE**  
**VENTILATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE GASTON-VALLÉE**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat pour le nettoyage des conduits de ventilation de la Salle communautaire Gaston-Vallée à Bon-Air au montant de 8 198.41 \$ taxes incluses tel que soumissionné le 7 mai 2025 financé le surplus accumulé non affecté.

**RÉSOLUTION 06-169-2025**  
**OCTROI DU MANDAT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat l'achat d'équipements sportifs dans le cadre du programme Circonflexe du Regroupement Loisirs et Sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean (RLS) à Sport Expert Chicoutimi pour un montant de 4 059.57 \$ taxes incluses tel que soumissionné le 21 mai 2025 financé par le programme Circonflexe du RLS.

**RÉSOLUTION 06-170-2025**  
**OCTROI DU MANDAT POUR L'INSTALLATION DE POTEAUX AU**  
**TERRAIN DE BASEBALL**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat pour l'installation de deux poteaux pour le filet au terrain de baseball à Ligne du Fjord pour un montant maximum de 7 292.77 \$ taxes incluses financé par le surplus accumulé non affecté.

**RÉSOLUTION 06-171-2025  
REJET DES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION DE  
530 MÈTRES DE TROTTOIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a obtenu une aide financière de 100 000 \$ du programme PRIMA pour la construction de 530 mètres de trottoir le 18 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord lance son appel d'offres et que selon la procédure habituelle pour un contrat de plus de 133 800 \$, l'appel d'offres a été dûment publié le 9 mai 2025 sur SEAO ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord procède à l'ouverture des soumissions le 30 mai 2025 à 9 h 00 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de la soumission reçue réalisée, le 30 mai 2025, par le Service d'ingénierie de la M.R.C du Domaine-du-Roy ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission suivante est conforme :

<b>Nom soumissionnaire</b>	<b>Montant total</b>
Rosario Martel	663 850 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total soumis par le seul soumissionnaire est deux fois plus élevé que l'estimation initiale et que pour cette raison, la Municipalité se doit de rejeter la soumission reçue ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public pour la construction de 530 mètres de trottoirs sur SEAO.

**RÉSOLUTION 06-172-2025  
OCTROI DU MANDAT POUR L'ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat pour l'abat-poussière à Groupe Perron pour un montant maximum de 23 000 \$ taxes incluses financé par le budget compte 02 32000 516.

**RÉSOLUTION 06-173-2025  
TOITURE MAIRIE ET CENTRE MARIUS-SAUVAGEAU**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat pour la réparation de la toiture de la mairie et du Centre Marius-Sauvageau à Imper Expert pour un montant maximum de 5 655 \$ plus taxes financé par le budget des opérations.

**RÉSOLUTION 06-174-2025**  
**OCTROI DU MANDAT POUR À LA FQM POUR DES SERVICES**  
**PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION DES**  
**ACTIFS EN EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente avec la FQM à cet effet sera signée ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de la FQM en regard de services professionnels en lien avec le plan de gestion des actifs en eau ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- **QUE** le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer le plan de gestion des actifs en eau pour un montant maximal de 4 000 \$;
- 2- **D'ACCEPTER** l'offre de services présentée par la FQM pour les services professionnels en lien avec le plan de gestion des actifs en eau;
- 3- **QUE** madame Julie Caron, directrice générale, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

**RÉSOLUTION 06-175-2025**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LICENCE DU LOGICIEL SAMI**  
**EN LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit élaborer son plan de gestion des actifs en eau pour 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire procéder à l'achat d'un logiciel pour la gestion des données ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire faire un achat commun via le Service d'ingénierie de la M.R.C du Domaine-du-Roy ;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation du logiciel SAMI des services de Maxxum Gestion d'actif a eu lieu le 6 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les Services d'ingénierie de la M.R.C du Domaine-du-Roy recommandent l'achat commun du logiciel SAMI ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'autoriser la M.R.C du Domaine-du-Roy a utilisé le surplus non affecté du Service d'ingénierie pour procéder à l'acquisition et paramétrage du logiciel SAMI ;
- 2- D'accepter le paiement de la licence annuelle à Maxxum Gestion d'actifs pour un montant maximum de 3 000 \$ tel que mentionné dans le courriel du 19 février 2025 de monsieur Francis Leclerc ;
- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale, à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

### **RÉSOLUTION 06-176-2025 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser le montant suivant en date du 2 juin 2025 :

<b>Matricule</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
F : 0870-85-2872	Remboursement taxes (EcoPrêt)	986.43 \$
F : 0568-93-4806	Remboursement taxes (EcoPrêt)	1030.11 \$
F : 1069-00-6170	Remboursement taxes trop payées	287.91 \$
F : 1069-34-1134	Remboursement taxes trop payées	1165.31 \$
F : 1565-36-9024	Remboursement taxes trop payées	2638.62 \$
F : 0771-65-6099	Remboursement taxes trop payées	446.48 \$

### **RÉSOLUTION 06-177-2025 DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les demandes de commandite suivante :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
Traversée internationale du Lac-Saint-Jean	225 \$
Festival des Camionneurs de La Doré	200 \$

### **RÉSOLUTION 06-178-2025 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- En date du 31 mai 2025 totalisant la somme de (factures payées)  
**22 831.42\$**

- 2- En date du 31 mai 2025 totalisant la somme de (facture à payer)  
**103 813.54\$**

- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, a effectué le paiement des comptes à qui de droit.

**RÉSOLUTION 06-179-2025  
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-790  
CONCERNANT LE JEU LIBRE DANS LES RUES**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-790**

**INTITULÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-790  
CONCERNANT LE JEU LIBRE  
DANS LES RUES**

**PRÉAMBULE**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 500.2. du Code de la sécurité routière, R.L.R.Q. c. C- 24.2 une municipalité peut permettre, par règlement, le jeu libre sur un chemin public dont la gestion lui incombe ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord souhaite mettre en œuvre le projet « Dans ma rue, on joue ! » afin de favoriser la vie de quartier ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 2 juin 2025 et que le projet de ce règlement a été également déposé lors de cette même séance ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte par résolution le présent projet de règlement numéro 2025-790 et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

**ARTICLE 2 OBJET**

L'objet du présent règlement est d'établir et d'encadrer le projet « Dans ma rue, on joue ! » qui consiste à autoriser les jeux libres dans certaines rues de la municipalité de Chambord.

**ARTICLE 3 APPLICATION**

Le présent règlement est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité de Chambord, sous réserve des approbations requises par le présent règlement. Les zones permises visent uniquement les rues locales.

**ARTICLE 4            CODE DE CONDUITE ET RÈGLES DE PRUDENCE**

Tout participant aux jeux libres dans une rue autorisée est tenu de se conformer aux règles de prudence édictées au Code de conduite joint au présent règlement à l'annexe A.

**ARTICLE 5            INTERDICTION RELATIVE AUX JEUX LIBRES**

Les jeux libres sont permis dans les rues autorisées seulement pendant la période comprise entre 8h et 20h.

**ARTICLE 6            SIGNALISATION**

Une zone de jeu libre autorisée est indiquée, dans les deux directions de la rue, par de la signalisation adéquate.

**ARTICLE 7            DEMANDE D'AUTORISATION**

Une demande d'autorisation permettant le jeu libre dans une rue doit être soumise par un résident de la Municipalité de Chambord, laquelle sera analysée par le Service d'urbanisme. Afin d'être déposée, une demande d'autorisation pour le projet doit avoir obtenu une réponse favorable d'au moins le 2/3 des résidents de la rue visée par la demande. L'absence d'une réponse d'un citoyen est considérée comme une réponse défavorable au projet.

**ARTICLE 8            RUES ADMISSIBLES**

Les rues admissibles à une demande se retrouvent à l'annexe « B » du présent règlement.

**ARTICLE 9            AUTORITÉ COMPÉTENTE**

Le conseil autorise de façon générale les membres de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

**ARTICLE 10          INFRACTIONS**

Quiconque contrevient à l'article 5 commet une infraction et est passible d'une amende de 120 \$.

**ARTICLE 11          ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

---

Luc Chiasson  
Maire

---

Julie Caron  
Directrice générale

## **ANNEXE A : Code de conduite**

*Les participants aux jeux libres dans la rue devront s'engager à respecter le code de conduite prévu à la politique de la Municipalité, soit de :*

- 1- Respecter la période de jeux permise, soit de 8 h à 20 h ;
- 2- Rester dans les zones permises ;
- 3- Maintenir une vigilance et une surveillance des personnes vulnérables par un parent ou un adulte responsable, selon la situation ;
- 4- Partager avec courtoisie la rue avec les automobilistes ;
- 5- Libérer entièrement la chaussée suite au jeu ou à l'activité sportive ;
- 6- Respecter les attentes et volontés raisonnables des voisins.

## **ANNEXE B : Rues pouvant faire l'objet d'une demande**

- Rue de la Plaine ;
- Rue de la cédrière ;
- Rue St-Louis ;
- Rue du Bureau de Poste ;
- Rue Tremblay ;
- Rue du Bosquet ;
- Rue des Champs ;
- Rue du Plateau.

### **RÉSOLUTION 06-180-2025 VENTE TERRAIN - MADAME NANCY DION**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- 1- De vendre à madame Nancy Dion, pour un prix de 9 633.30 \$ (terrain : 7 853.61 \$, frais de cadastre : 525.00 \$, T.P.S. : 418.93 \$, T.V.Q. : 835,77 \$), le lot 5 009 419 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 912 mètres carrés. L'immeuble faisant l'objet de la présente peut être sujet à des servitudes actives et passives relativement aux utilités publiques ;
- 2- Que madame Nancy Dion s'engage à payer tous les frais relatifs à la vente du terrain et disposent d'un délai de 120 jours pour procéder à la signature d'un contrat d'acquisition, et d'un délai d'un an à compter de la signature du contrat pour débiter la construction d'une résidence unifamiliale sur ledit lot, faute de quoi la Municipalité se réserve le droit de reprendre le lot non construit au même prix que le prix de vente moins un montant représentant 10 % du cout total de vente, et les frais légaux de rétrocession, le tout sans intérêts ;

- 3- Que la Municipalité de Chambord s'engage à ce que l'acquéreur puisse excaver d'une profondeur minimale de quatre pieds par rapport au niveau du centre de la rue pour la construction d'une résidence unifamiliale sans avoir l'obligation de dynamitage ;
- 4- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson, et madame Julie Caron, directrice générale, ou madame Sandra Gaudreault, directrice aux finances, à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

**RÉSOLUTION 06-181-2025**  
**VENTE TERRAIN - MADAME JULIE DONALDSON**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- 1- De vendre à madame Julie Donaldson, pour un prix de 9 779.84 \$ (terrain : 7 981.05 \$, frais de cadastre : 525.00 \$, T.P.S. : 425.30 \$, T.V.Q. : 848.48 \$), le lot 5 009 428 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 912 mètres carrés. L'immeuble faisant l'objet de la présente peut être sujet à des servitudes actives et passives relativement aux utilités publiques ;
- 2- Que madame Julie Donaldson s'engage à payer tous les frais relatifs à la vente du terrain et disposent d'un délai de 120 jours pour procéder à la signature d'un contrat d'acquisition, et d'un délai d'un an à compter de la signature du contrat pour débiter la construction d'une résidence unifamiliale sur ledit lot, faute de quoi la Municipalité se réserve le droit de reprendre le lot non construit au même prix que le prix de vente moins un montant représentant 10 % du cout total de vente, et les frais légaux de rétrocession, le tout sans intérêts ;
- 3- Que la Municipalité de Chambord s'engage à ce que l'acquéreur puisse excaver d'une profondeur minimale de quatre pieds par rapport au niveau du centre de la rue pour la construction d'une résidence unifamiliale sans avoir l'obligation de dynamitage ;
- 4- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson, et madame Julie Caron, directrice générale, ou madame Sandra Gaudreault, directrice aux finances, à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

**RÉSOLUTION 06-182-2025**  
**APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'appuyer la recommandation du comité d'analyse pour une aide financière, dans le cadre du règlement 2024-786 décrétant certains programmes d'aide financière en vertu de la section II, *Programme d'aide aux entreprises*, suivant :

Promoteurs	Titre du projet	Montant
Ferme les bons plans	Développement agrotourisme	7445 \$

- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer le protocole d'entente à intervenir avec le promoteur, pour le versement de l'aide financière.

## **RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

### **RÉSOLUTION 06-183-2025 CORRESPONDANCE**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RÉSOLUTION 06-184-2025 FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 12 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 7 juillet 2025 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Luc Chiasson

\_\_\_\_\_  
Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».